

Complément à l'annexe 2 du règlement communal sur la gestion des déchets

Tarifs arrêtés par décision du Conseil municipal en date du 23 novembre 2022

En raison de l'obligation légale de garantir l'autofinancement du service communal de la gestion des ordures et afin de palier au déficit chronique dudit service, le Conseil municipal a été contraint d'adapter à la hausse les taxes ordures.

Le nouveau tarif suivant est appliqué dès 2023

Catégories		En vigueur
Particuliers		
Logements		CHF 2.00 / m2
Entreprises		
Cat. 1	Cafés, rest., bars	CHF 3.00 / m2
Cat. 2	Hôtels, auberges	CHF 30.00 le lit
Cat. 3	Camping	CHF 30.00 le lit
Cat. 4	Magasins	CHF 6.00 / m2
Cat. 5	Bureaux	CHF 2.00 / m2
Cat. 6	Entrepr. artisanales	CHF 1.50 / m2
Cat. 7		
Carnotzet		CHF 2.00 / m2
Etables, écuries	Min. CHF 60.00 , max. CHF 300.00	CHF 7.50 /UGB